



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## entreprises d'intérim

Question écrite n° 71275

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le travail intérimaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'évolution de l'intérim dans la commune de Castres-Mazamet ces dix dernières années, ainsi que les secteurs d'emploi utilisant le plus cette forme de contrat de travail.

### Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'évolution du travail intérimaire au sein de la commune de Castres-Mazamet. Le suivi de l'emploi intérimaire effectué par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère chargé du travail est fondé sur l'exploitation des « relevés mensuels de contrats de travail temporaire » collectés par Pôle emploi. Les données dont dispose la DARES ne permettent pas de localiser l'emploi intérimaire de façon plus précise que le département de l'établissement utilisateur de la mission d'intérim. Pour l'ensemble du département du Tarn, on dénombre, en moyenne sur l'année 2009, 1 994 postes d'intérimaires en équivalents emplois à temps plein (tableau 1), ce qui représente une diminution de 496 postes (- 20 % environ) par rapport à 2008 et de 764 postes (- 28 environ) par rapport à 2007. Il apparaît également qu'au cours des dix dernières années, dans le Tarn, l'emploi intérimaire a connu deux périodes de stabilité, entre 2000 et 2003 puis entre 2004 et 2006. Il s'est accru fortement en 2004, puis en 2007, avant de reculer très nettement sous l'effet de la crise de 2008-2009. En 2009, environ un poste d'intérimaire sur deux est situé dans une entreprise de l'industrie (contre environ 40 % pour la France métropolitaine), et près d'un sur trois dans une entreprise de construction (un sur cinq en France métropolitaine). Le tableau 2 présente, à un niveau plus fin (le niveau 38 de la nouvelle nomenclature agrégée NA) et par ordre décroissant, les dix principaux secteurs utilisateurs d'emploi intérimaire en 2009 dans le Tarn.

Tableau 1. - Volume moyen annuel de travail temporaire en équivalents  
(emplois à temps plein par grand secteur utilisateur, entre 2000 et 2009 dans le Tarn)

ANNEE	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	TERTIAIRE	ENSEMBLE
2000	11	1 502	499	404	2 416
2001	12	1 487	488	427	2 415
2002	18	1 381	557	429	2 385
2003	15	1 417	606	363	2 401
2004	11	1 413	726	460	2 610

2005	9	1 333	732	503	2 577
2006	12	1 341	749	453	2 554
2007	14	1 433	820	490	2 757
2008	26	1 324	731	409	2 490
2009	27	977	633	357	1 994

Tableau 2. - Volume moyen annuel de travail temporaire dans les dix secteurs utilisateurs les plus importants en 2009, au niveau 38 de la nouvelle nomenclature agrégée

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ensemble des secteurs utilisateurs	2 416	2 415	2 385	2 401	2 610	2 577	2 554	2 757	2 490	1 994
Construction	497	486	554	602	723	730	747	816	729	630
Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	287	264	276	305	278	276	285	321	322	315
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, sauf machines et équipements	222	205	192	216	202	176	202	217	207	133
Industrie chimique	126	155	153	158	159	162	184	198	174	113
Fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et autres produits minéraux non métal	212	209	179	162	180	179	177	164	147	111
Commerce de détail	27	25	37	34	43	48	73	71	81	83
Industrie pharmaceutique	16	10	8	48	59	70	67	108	117	79
Transports et entreposage	53	49	58	53	58	71	66	86	71	72
Fabrication de textiles, industries d'habillement, cuir et chaussures	212	235	169	156	168	117	128	100	60	55
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	57	56	77	68	71	60	73	61	60	49

## Données clés

**Auteur** : [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription** : Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 71275

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire** : Travail, solidarité et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 février 2010, page 1623

**Réponse publiée le** : 18 mai 2010, page 5616